



# SE FORMER EN TRAVAIL SOCIAL

**Deux écoles  
se présentent**

**ARPIH**  
École supérieure  
du domaine social  
Yverdon-les-Bains



**HETSL**  
Haute école de travail social  
et de la santé  
Lausanne



**L'ARPIH** et la **HETSL** délivrent des diplômes d'école supérieure ES et des Bachelors of Arts HES-SO en travail social et en ergothérapie. Dans le domaine social elles forment les futur·e·s...

Éducatrices sociales  
et éducateurs sociaux  
(Diplôme ES)

Maîtresses  
socioprofessionnelles  
et maîtres  
socioprofessionnels  
(Diplôme ES)

Travailleuses sociales  
et travailleurs sociaux  
en service social  
(Bachelor HES)

Travailleuses sociales  
et travailleurs sociaux  
en éducation sociale  
(Bachelor HES)

Travailleuses sociales  
et travailleurs sociaux  
en animation  
socioculturelle  
(Bachelor HES)

# BUTS DE CETTE BROCHURE

Vous voulez acquérir une formation dans le domaine du travail social? Excellente idée! Nos formations préparent à des métiers de l'humain enrichissants et exigeants exercés dans une large palette d'institutions, de services et d'associations. L'employabilité des diplômé-e-s est excellente et les perspectives professionnelles sont multiples.

Le domaine du travail social offre une diversité de formations à tous les degrés du système éducatif suisse. Elles présentent des différences et des similitudes. Il n'est pas toujours aisé de saisir les spécificités de chacune des formations. Cette brochure veut informer sur les formations du degré tertiaire, les emplois et les perspectives professionnelles et post-diplômes. Elle ambitionne d'orienter les choix, tant des personnes intéressées par une formation que des employeuses et employeurs.

Cette brochure est rédigée par deux écoles du degré tertiaire du canton de Vaud qui œuvrent à la complémentarité de leurs offres de formation et qui ont intensifié leurs collaborations. Ainsi, avec des profils diversifiés, elles cherchent à répondre au mieux aux transformations des problématiques sociales et au manque de personnel diplômé.

Cette brochure présente les informations essentielles. Les renseignements détaillés sont disponibles auprès des écoles respectives et de leurs organisations faitières (cf. avant-dernière page).

# QUE FONT LES TRAVAILLEUSES SOCIALES ET LES TRAVAILLEURS SOCIAUX ?

Les professionnel-le-s du domaine du travail social interviennent auprès de personnes, de familles et de groupes confrontés à des difficultés sociales, matérielles ou personnelles. Elles et ils répondent à des demandes ou besoins collectifs dans une institution, un quartier ou une commune. Elles et ils mobilisent les ressources des personnes et de la collectivité et facilitent l'accès aux droits afin de développer le pouvoir d'agir, l'autonomie, l'intégration et la participation sociale des personnes et des groupes.

---

## **Animatrice socioculturelle ou animateur socioculturel**

Elle ou il travaille avec des personnes de tous les âges dans des centres de loisirs, des maisons de quartier ou des établissements médico-sociaux (EMS) au sein d'associations ou d'institutions. Elle ou il construit et réalise des projets à visée culturelle, éducative, récréative ou collective dans et hors les murs.

---

## **Assistante sociale ou assistant social**

Elle ou il accompagne et soutient des personnes, des familles ou des groupes à faire face à des difficultés d'ordre matériel, professionnel, de santé ou personnel. Dans un service social, une association ou en institution, elle ou il coordonne et met en œuvre des prestations d'ordre personnel, juridique, administratif ou financier.

---

## **Éducatrice sociale ou éducateur social**

Elle ou il exerce une activité éducative, de soutien et d'accompagnement au quotidien auprès de personnes en situation de handicap ou confrontées à des difficultés sociales ou professionnelles. Elle ou il travaille dans un foyer, en atelier, en institution ou en milieu ouvert.

---

## **Maîtresse socioprofessionnelle ou maître socioprofessionnel**

Elle ou il accompagne des personnes, jeunes ou adultes, exclues ou en risque d'exclusion du marché du travail en raison de handicaps ou de difficultés sociales. Elle ou il propose différentes activités productives et adaptées aux participant-e-s à l'intersection des dimensions pédagogique, sociale et économique dans le cadre d'organisations et d'entreprises publiques ou privées.

# LE SYSTÈME DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET SUPÉRIEURES EN SUISSE

Pour choisir sa formation, il est nécessaire de la situer dans le système éducatif suisse. Ce dernier a été totalement réorganisé dès les années 1990 en Suisse. Il est construit selon le principe de l'apprentissage tout au long de la vie. Ainsi, chaque titre permet d'acquérir une qualification supplémentaire. Les passages sont possibles et encouragés et facilitent l'accès à un degré supérieur dans une logique de perméabilité tant verticale qu'horizontale.

Chaque degré et chaque type d'école possède ses propres caractéristiques et conditions d'accès. Aujourd'hui, le travail social peut s'apprendre ou s'étudier à tous les degrés du système éducatif suisse.

	Formation professionnelle supérieure	Hautes écoles		
Degré tertiaire	Examen professionnel supérieur Examen professionnel Diplôme fédéral Brevet fédéral	Ecoles supérieures Diplôme	Hautes écoles spécialisées Doctorat Master Bachelor	Hautes écoles universitaires Doctorat Master Bachelor
Degré secondaire II	Attestation fédérale de formation professionnelle AFP	Maturité spécialisée  Certificat d'Ecole de culture générale	Maturité professionnelle  Certificat fédéral de capacité CFC	Maturité gymnasiale Ecoles préparant à la maturité gymnasiale
Degré secondaire I et primaire	Ecoles primaires et secondaires (scolarité obligatoire)			

Système des titres professionnels et supérieurs, domaine travail social, tableau simplifié, sans les voies d'accès, Suisse, 2023

Les deux écoles se situent au degré tertiaire. Les titres qu'elles délivrent sont reconnus sur le plan national voire international. L'ARPIH est une école supérieure (ES) de type formation professionnelle supérieure. La HETSL est une haute école spécialisée (HES) de type haute école. Dans le domaine du travail social, il existe deux autres écoles de type école supérieure dans le canton de Vaud et quatre en Suisse romande. Trois autres hautes écoles spécialisées de travail social existent en Suisse romande. Chacune de ces écoles possède ses spécificités.

# SPÉCIALISTE OU GÉNÉRALISTE ?

Les formations offertes par les deux écoles se distinguent quant à leur caractère spécialisé ou généraliste. Une formation spécialisée prépare à un métier précis ou des tâches déterminées, tandis qu'une formation généraliste ouvre à plusieurs métiers proches ou à des fonctions mixtes.

L'ARPIH offre des formations spécialisées préparant à deux métiers du domaine social : l'éducation sociale et la maîtrise socioprofessionnelle.

Quant à la HETSL, elle propose des formations généralistes en travail social avec trois options à choix (animation socioculturelle, service social, éducation sociale) choisies par les étudiant.e.s. La conception « travail social » prend en compte l'approche globale de l'action sociale et la diversité des institutions et services qui proposent des fonctions polyvalentes. Elle facilite la mobilité professionnelle entre les différents métiers et domaines d'activité.

## Les titres délivrés

---

### ARPIH

Diplôme ES en éducation sociale

Diplôme ES en maîtrise socioprofessionnelle

---

### HETSL

Bachelor of Arts HES-SO en travail social option animation socioculturelle

Bachelor of Arts HES-SO en travail social option éducation sociale

Bachelor of Arts HES-SO en travail social option service social

# SE FORMER À PLEIN TEMPS, À TEMPS PARTIEL OU EN EMPLOI ?

L'offre des deux écoles se distingue quant au mode d'études.

Les filières de formation proposées par l'ARPIH sont exclusivement organisées sous forme « duale ». Une activité professionnelle doit être exercée dans le domaine correspondant aux études à un taux de 50% minimum et faire l'objet d'une convention entre l'employeur·e et l'étudiant·e. Une formatrice ou un formateur à la pratique professionnelle désigné·e par l'employeur·e accompagne l'étudiant·e dans le cadre de la formation sur le terrain. Les cours sont organisés par sessions de 3 jours à quinzaine.

La formation dure 3 ans et se répartit entre cours, pratique professionnelle accompagnée et travail personnel. Elle dure 2 ans pour les titulaires d'un CFC d'assistant ou d'assistante socio-éducative (ASE).

Les formations dispensées par la HETSL sont organisées « en alternance » – en école et sur les terrains professionnels – selon trois modes d'études possibles : à plein temps (PT), en emploi (EE) ou à temps partiel (TP). Un changement de mode d'études en cours de formation est possible à certaines conditions. Les étudiant·e-s à PT et à TP effectuent deux périodes de formation sur le terrain (stage) de 5 mois chacune, soit près d'un tiers de la formation. Les étudiant·e-s EE doivent attester d'un emploi en travail social à 50% au minimum ; il constitue leur formation pratique accompagnée. Les étudiant·e-s des trois modes d'études suivent les mêmes modules mais selon une organisation et une temporalité différentes. La formation se répartit entre cours, pratique professionnelle accompagnée et travail personnel.

	Mode d'études	Durée ordinaire
<b>ARPIH,</b> Diplômes ES	En emploi (duale), 3 jours de cours à quinzaine	3 ans 2 ans pour titulaires CFC ASE (parcours allégé)
<b>HETSL,</b> Bachelors of Arts HES-SO	PT : 4 jours de cours ; 2 x 5 mois de formation pratique sur le terrain EE : 2 jours de cours ; pratique professionnelle tout au long des études TP : 2 jours de cours ; 2 x 5 mois de formation pratique sur le terrain	PT 3 ans EE 4 ans TP jusqu'à 5 ans

# CONTENUS DES FORMATIONS

Les deux écoles préparent directement à l'exercice d'une pratique professionnelle. Elles orientent leurs formations sur l'acquisition de compétences fixées dans un plan d'études cadre (PEC) basé sur un référentiel de compétences partagé avec les écoles du même type.

La formation à l'ARPIH est structurée en deux cycles. Le premier cycle (un tiers de la formation) vise le développement de savoirs, d'aptitudes et de compétences de base. Une attention particulière est portée sur la posture professionnelle et au « métier d'apprenant-e » tout au long de la vie. Il traite des méthodes d'intervention, du contexte, de la fonction et de l'identité des professionnel-le-s. Le deuxième cycle est centré sur les approfondissements, l'innovation, l'autoformation et la prise de responsabilité. Les étudiant-e-s expérimentent entre autres les thématiques de la gestion de projet, de la globalisation de l'intervention et de la complexité de l'agir. Un travail de diplôme axé sur un projet mis en oeuvre dans le lieu de pratique de l'étudiant-e clôt la formation. Pour répondre aux exigences, chaque étudiant-e dispose d'un accompagnement pédagogique individualisé. Un travail personnel important est nécessaire.

La formation à la HETSL propose un cursus académique orienté vers la pratique. Les études articulent ainsi une approche théorique de type universitaire à une approche professionnalisante avec l'acquisition d'outils et de méthodes d'intervention. Elles visent à développer une posture critique et réflexive, une prise en considération des contextes, la recherche de solutions innovantes et la capacité à gérer des situations complexes. La première moitié de la formation, dite générique, consiste en des cours en école et une première période de formation pratique. Elle est axée sur les connaissances et compétences de base nécessaires à l'ensemble des métiers du travail social. La formation porte sur l'individu dans la société, les problématiques sociales, les systèmes de protection et les méthodes du travail social. La seconde partie, d'option (animation socioculturelle, service social, éducation sociale) et d'approfondissement, permet aux étudiant-e-s de cibler leur formation en fonction de leurs intérêts. Cette partie comprend les modules de l'option choisie, des modules thématiques, le travail de bachelor ainsi qu'une seconde période de formation pratique.

Les étudiant-e-s de la HETSL ont la possibilité de réaliser un ou deux semestres d'études ou de formation pratique en mobilité internationale dans le cadre d'une large palette d'échanges avec un grand nombre de pays.

# MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Dans les deux écoles, la formation s'articule étroitement à l'expérience pratique des étudiant·e·s. Elle est structurée en modules en école et sur les terrains de la pratique professionnelle. Chaque module est validé par un examen (oral ou écrit, individuel ou de groupe). Il doit être répété en cas d'échec selon les modalités propres à chaque école et à chaque module. L'utilisation de ressources numériques permet d'offrir des formats d'enseignements innovants et la possibilité de soutenir les apprentissages.

Dans les deux écoles, la formation sur les terrains professionnels est accompagnée par une praticienne formatrice ou un praticien formateur, diplômé·e du métier et au bénéfice d'une formation pédagogique spécifique. Elle est constitutive de la formation et évaluée. Elle est complétée par une supervision pédagogique.

Les modules en école sont organisés selon diverses modalités. A l'ARPIH, ils prennent la forme de cours en collectif-classe d'au maximum 24 personnes, de cours en immersion dans les institutions partenaires, d'ateliers en demi ou tiers de classe, de travaux en groupes ou individuels. Ils comprennent des apports théoriques, l'analyse de situations professionnelles, l'élaboration de projets ou encore des jeux de rôle. L'échange entre étudiant·e·s à partir de leur pratique professionnelle est fondamentale et leur participation active est essentielle.

A la HETSL, les modules en école prennent la forme de cours, de séminaires, d'ateliers, de mises en situation et de travail de groupe. La participation des étudiant·e·s et le recours à leurs savoirs, leur expérience et leur positionnement sont systématiquement sollicités. Elles et ils accomplissent une part importante de travail personnel autonome (lectures, rédactions, initiation à la recherche, etc.). Pour les études à plein temps et à temps partiel, près du tiers de la formation se déroule sur des lieux de la pratique professionnelle.

# LE CORPS ENSEIGNANT

L'équipe pédagogique de l'ARPIH est constituée d'une quinzaine de formatrices et formateurs. Elles et ils sont au bénéfice d'un diplôme tertiaire et d'une longue expérience en travail social complétés par un titre en formation d'adultes. Elles et ils encadrent les classes en duo et accompagnent les étudiant-e-s tout au long de leur parcours de formation selon le concept d'apprenance. Les cours sont principalement animés par des chargé-e-s de cours externes qui sont des professionnel-le-s de terrain avec une expertise dans la thématique abordée.

Le corps enseignant de la HETSL, pour sa filière Travail social, est constitué d'une cinquantaine d'enseignant-e-s et d'une dizaine d'assistant-e-s. Elles et ils possèdent un titre d'une haute école (spécialisée ou universitaire) et une formation didactique. La grande majorité dispose d'une formation et d'une longue expérience en travail social. Près de 500 chargé-e-s de cours externes – des professionnel-le-s de terrain, des professeur-e-s universitaires et d'autres expert-e-s – contribuent aux enseignements. Les mandats de recherche permettent au corps enseignant de produire de nouvelles connaissances et de les intégrer directement dans les enseignements.



*Les travailleuses sociales  
et travailleurs sociaux  
mobilisent les ressources  
des personnes et  
de la collectivité et facilitent  
l'accès aux droits.*

# LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les deux écoles se distinguent quant aux titres exigés qui divergent conformément à leur position dans le système des formations. L'accès aux formations de l'ARPIH exige un titre du secondaire II (certificat fédéral de capacité, certificat de culture générale ou titre jugé équivalent) ainsi qu'une expérience professionnelle. L'accès aux formations de la HETSL est conditionné à l'un des trois titres de maturité. Une maturité professionnelle ou spécialisée du domaine social rend les candidate-e-s admissibles directement. Les titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée hors domaine ou d'une maturité gymnasiale doivent, de plus, attester d'une expérience professionnelle préalable.

Dans les deux écoles, l'admission «sur dossier» est possible pour les personnes qui ne remplissent pas toutes les conditions. Afin de faciliter l'accès aux formations, les deux écoles accordent des équivalences, la validation ou la reconnaissance des acquis de l'expérience et de diplômes étrangers. Ces démarches nécessitent le dépôt d'un dossier et une analyse au cas par cas.

Dans les deux écoles, aucune limite d'âge n'est fixée. Les candidat-es doivent se soumettre à une procédure d'admission et de sélection propre à chaque école et ceci à des périodes précises de l'année car le nombre d'étudiant-e-s admis-e-s chaque année est limité. Pour la HETSL, certain-e-s candidat-e-s qui remplissent les critères d'admission sont exempté-e-s de l'épreuve de sélection, notamment les étudiant-e-s en emploi et celles et ceux au bénéfice d'un nombre important de crédits d'équivalence. Les étudiant-e-s à l'ARPIH et celles et ceux en emploi à la HETSL doivent attester d'un emploi dans le domaine de la formation visée.

Titre visé	Conditions d'admission
<b>ARPIH,</b> <b>Diplômes ES</b>	CFC + expérience professionnelle de 400h (800h pour candidat-e-s avec un parcours purement scolaire). Accord préalable de l'employeur avec garantie d'un emploi dans la fonction de 50% au min.
<b>HETSL,</b> <b>Bachelors of Arts</b> <b>HES-SO</b>	Soit - une maturité professionnelle ou spécialisée du domaine social, ou - une maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée hors domaine + expérience professionnelle reconnue de 40 semaines. Pour la formation en emploi : emploi en travail social de 50% au min.

# LES PARCOURS ALLÉGÉS

Afin de faciliter le passage d'une école à l'autre, les deux écoles accordent, dans certaines situations, des reconnaissances d'acquis et proposent des parcours allégés (appelés passerelles).

L'ARPIH offre un parcours plus court aux titulaires d'un Bachelor of Arts HES-SO en travail social intéressé-e-s par un diplôme d'école supérieure. De même, un ou une étudiant-e non diplômé-e de la HETSL ayant interrompu ses études après l'obtention de 60 crédits ECTS (un tiers de la formation) peut suivre un parcours allégé à l'ARPIH sous certaines conditions.

Quant à la HETSL, elle accorde un parcours réduit de moitié (ou davantage selon l'expérience professionnelle) aux titulaires d'un diplôme ES du domaine social qui peuvent ainsi acquérir un diplôme HES.

Titre visé	Conditions pour parcours allégés
<b>ARPIH, Diplômes ES</b>	Titulaires d'un titre tertiaire (HES ou ES) en travail social : parcours réduit à 1 an et demi (au lieu de 3 ans) dans une « filière Passerelles ». Etudiant-e-s non diplômé-e-s d'une HETS avec min. 60 crédits ECTS à certaines conditions: dispense du premier cycle.
<b>HETSL, Bachelors of Arts HES-SO</b>	Titulaires d'un diplôme ES du domaine social : parcours réduit de moitié voire jusqu'à 2/3 du nombre total de crédits exigés à certaines conditions.

# COÛTS ET ASPECTS FINANCIERS

Les coûts des formations se déclinent en frais d'inscription, taxes d'études ou écolage, divers frais annexes obligatoires ainsi que des dépenses personnelles (livres, déplacements, etc.). A l'ARPIH, l'écolage est de 720 francs par année scolaire. A la HETSL, la taxe semestrielle est de 500 francs à quoi s'ajoutent entre 135 et 180 francs de frais d'études. Dès septembre 2025, la taxe semestrielle sera de 700 francs (étudiant-es suisses) et 1'050 francs (étudiant-es étrangers sans domicile fiscal en Suisse).

Des bourses ou prêts publics et privés sont à la disposition des étudiant-e-s aux conditions en vigueur dans le canton.

Durant leur formation, les étudiant-e-s en emploi reçoivent leur salaire selon le contrat de travail conclu avec l'employeur-e. Pour les étudiant-e-s HES à plein temps ou à temps partiel, le montant de l'indemnité perçue est également fixé par l'employeur-e. La HETSL recommande à ses institutions partenaires d'appliquer les montants en vigueur selon la CCT ou les usages de la branche.

# LES ÉTUDIANT·E·S

L'ARPIH accueille chaque année 70 nouvelles et nouveaux étudiant·e·s dans chacune des deux formations. La moyenne d'âge est de 27 ans pour les formations en 2 ans et de 35 ans pour les formations en 3 ans.

La HETSL accueille chaque année plus de 200 nouvelles et nouveaux étudiant·e·s. Celles et ceux qui suivent une formation à plein temps ont généralement entre 20 et 25 ans. La moyenne d'âge est plus élevée pour les formations en emploi et à temps partiel.

## SANTÉ ET SOCIAL

La HETSL est constitué de deux filières, Travail social et Santé (ergothérapie). Leurs multiples collaborations au sein de l'école enrichissent les formations et préparent les futur·e·s professionnel·le·s à des approches interdisciplinaires et souvent polyvalentes.

# LES AUTRES MISSIONS DES ÉCOLES

Les deux écoles sont chargées de plusieurs missions en plus de leur activité de formation de base. Si les deux réalisent des prestations de service à la société, seule la HETSL a un mandat de recherche et développement.

Les prestations de service s'effectuent à la demande d'une multitude d'institutions et de collectivités. Elles consolident l'étroite collaboration entre les lieux de formation et ceux de la pratique professionnelle.

L'ARPIH effectue à ce titre notamment des activités de formation sur mesure, des supervisions ou encore des analyses de pratique.

A la HETSL, s'ajoutent des prestations de service qui prennent la forme d'études, d'évaluations, d'accompagnement d'équipes, de conférences ou encore de projets innovants.

La HETSL a un mandat de recherche et développement (Ra&D). C'est une mission importante des HES et un des points forts de la HETSL. Réalisée par le corps enseignant et une trentaine de collaboratrices et collaborateurs scientifiques, la recherche permet d'analyser les transformations en cours dans tous les domaines de l'action sociale et de la santé et ainsi d'accompagner les pratiques professionnelles au travers de propositions concrètes et de pistes d'actions. Les résultats de la recherche sont présentés auprès des professionnel·le·s et d'un large public, dans les cours à la HETSL ainsi que dans des colloques en Suisse et à l'étranger. Ils donnent lieu à de nombreuses publications. Ainsi, la pratique nourrit la recherche et inversement, ce qui contribue à l'avancement de la théorie par de nouvelles connaissances et alimente directement les enseignements tout en soutenant le développement des pratiques professionnelles.

# CONTINUER À SE FORMER APRÈS L'OBTENTION DU TITRE

Les deux écoles proposent des formations continues et post-diplômes.

L'ARPIH, en tant que Centre de perfectionnement, propose des formations continues ciblées pour deux types de publics: les professionnel·le·s au bénéfice d'un diplôme en travail social et le personnel engagé dans d'autres fonctions dans les institutions sociales (intendance, veille, administration, etc.). De plus, un catalogue de formations est proposé conjointement aux étudiant·e·s de dernière année et aux professionnel·le·s diplômé·e·s.

L'ARPIH offre également la préparation aux examens de deux brevets fédéraux: le brevet fédéral en accompagnement socioprofessionnel et celui de spécialiste en insertion professionnelle. Ces brevets permettent à des professionnel·le·s expérimenté·e·s titulaires d'un CFC d'acquérir un titre de degré tertiaire.

La HETSL offre des formations sur mesure à la demande des institutions ainsi qu'un catalogue de formations continues courtes et longues, certifiantes ou non, dont une partie est ouverte à tout public. L'accès aux formations postgrades de type CAS, MAS, DAS est en principe conditionné à un titre HES mais également ouvert à des diplômé·e·s ES après un entretien d'admission.

Un Bachelor of Arts HES-SO en travail social ouvre les portes du 2<sup>e</sup> cycle (Master) puis du 3<sup>e</sup> cycle (Doctorat) de la formation en haute école. Les formations de Master et de Doctorat peuvent se réaliser dans une HES ou une université, en travail social ou dans d'autres domaines. La formation de Master en travail social est co-organisée par les cinq hautes écoles de travail social de la Suisse latine, et le Doctorat avec l'Université de Neuchâtel. Un Master (dit Master consécutif) ne doit pas être confondu avec un MAS (Master of Advanced Studies): ce dernier relève de la formation continue.

La formation de Master dure 1 an et demi à plein temps. Elle est souvent effectuée à temps partiel en parallèle à un emploi. Elle ouvre la voie à de multiples perspectives professionnelles.

# EMPLOIS, CARRIÈRES ET SALAIRES

Les diplômes délivrés par les deux écoles donnent accès à des emplois proches souvent dans les mêmes secteurs. En principe, aucune distinction des problématiques sociales dont seront chargé-e-s les diplômé-e-s ne découle du titre obtenu.

Les institutions, associations et services composent leurs équipes en fonction des prestations offertes, de leur politique et de leur cadre budgétaire. Dans une optique de complémentarité des profils, les employeur-e-s engageront plutôt des titulaires d'une formation de généraliste (donc HES) ou plutôt de spécialiste (donc ES). L'AR-PIH et la HETSL soutiennent cette approche. Elle permet de répondre aux transformations des problématiques sociales et de pallier le manque de personnel qualifié. De plus, elle favorise la formation tout au long de la vie.

Ceci dit, des différences s'observent en cours de carrière. Les possibilités d'évolution professionnelle vers des postes à responsabilités, l'encadrement d'équipe, la responsabilité de projets, d'études ou de formation sont favorisées par une formation HES, voire conditionnées à un tel titre.

Quant aux salaires, ils sont souvent identiques pour les titulaires d'un diplôme ES et HES. Les conditions d'emploi sont négociées avec les employeurs sur la base d'une échelle de traitements ou, dans le secteur social parapublic vaudois, d'une convention collective de travail (CCT).

# POUR EN SAVOIR PLUS

ARPIH École supérieure du domaine social (ARPIH)

**[www.arpih.ch](http://www.arpih.ch)**

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)

**[www.hetsl.ch](http://www.hetsl.ch)**

Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

Domaine travail social

**[www.hes-so.ch/domaines-et-hautes-ecoles/travail-social](http://www.hes-so.ch/domaines-et-hautes-ecoles/travail-social)**

Espace santé-social Vaud (ESSV)

**[www.cips.ch](http://www.cips.ch)**

La formation dans le Canton de Vaud

**[www.vd.ch/formation](http://www.vd.ch/formation)**

Le portail officiel suisse d'information de l'orientation professionnelle,  
universitaire et de carrière

**[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)**

## CONTACT

### **ARPIH**

École supérieure

du domaine social

Avenue des Sports 26

1400 Yverdon-les-Bains

**[www.arpih.ch](http://www.arpih.ch)**

### **HETSL**

Haute école de travail social

et de la santé Lausanne

Ch. des Abeilles 14

1010 Lausanne

**[www.hetsl.ch](http://www.hetsl.ch)**



Brochure éditée par l'ARPIH, École supérieure  
du domaine social, Yverdon-les-Bains, et la HETSL,  
Haute école de travail social et de la santé Lausanne

Auteure **Verena Keller**  
Relais dans les écoles **Maëlle Dubath, Angélique Fellay**  
Graphisme **Tassilo, Vevey**  
Impression **EBEN-HEZER, Lausanne (2000 ex.)**

Lausanne et Yverdon-les-Bains, juin 2023